

Annonce de séparation (Conformément à la circulaire 17/06 du Service cantonal de la population) à l'Office de la Population et bureau des étrangers, Chemin de Penguey 1A, 1162 Saint-Prex Tél. 021 823 01 01 - Fax 021 823 01 09 ou www.saint-prex.ch

Habitant responsable de l'anno	nce	
Nom(s):		Prénom(s) :
Adresse à Saint-Prex :		
Etage : N	ombre de pièce :	Surface (m²)
Adresse de destination (si départ) :		
NPA & Localité de destination (si	départ):	
Date de la séparation :		
Type de séparation: de f	āit¹ □	légale/judiciaire² □
¹ Séparation de fait :		
Dans tous les cas, le/la conjoint ci-dessous se	era informé(e) par écrit de la	a modification et de la mise à jour de ses données personnelles.
² Séparation légale :		
Joindre les mesures protectrices de l'union c	onjugale	
Conjoint(e)		
Nom(s):		Prénom(s) :
Adresse à Saint-Prex :		
Adresse de destination (si départ):		
NPA & Localité de destination (si	départ) :	
La déclaration d'un seul des cor	njoints est suffisante	·
La date de séparation ne peut ê	tre modifiée ultérie	urement pour des motifs de convenance personnelle.
Date :		Signature :
Je suis rendu attentif au fait que toute anno	once de changement d'Etat o	ulaire sont exactes. Valable également pour les documents annexés. civil est obligatoire (art. 5, LCH) et qu'à défaut d'un accord des deux époux, aration de fait sur la base des dates et éléments en sa possession.
Remarque du contrôle des habi	tants :	

Document à joindre : Copie de la pièce d'identité